



Service de la santé
publique

Bâtiment administratif
de la Pontaise
Av. des Casernes 2
1014 Lausanne

Madame
Suzanne SCHAER
Chemin du Frêne 2
1004 Lausanne

Le Médecin cantonal

Réf. : KB/FJ

Lausanne, le 29 juin 2017

Affaire Jacques ROMANENS – Votre lettre du 14 juin 2017 adressée au Service de la Santé, à l'attention de Madame Francine Jecker

Madame,

Nous avons bien reçu votre lettre citée en titre dont le contenu a retenu notre attention.

Nous connaissons votre dossier depuis votre plainte initiale déposée en août 2011 auprès du Chef du département de la santé et de l'action sociale qui a chargé mon Office du suivi de cette affaire.

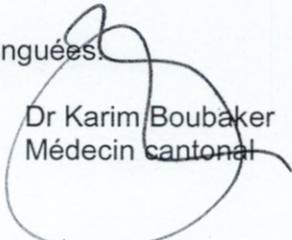
Depuis cette date, une enquête interne au CMS de Renens a été demandée, des expertises médicales requises sur les faits dénoncés par Monsieur ROMANENS et, dans le même temps, une procédure pénale a été enclenchée.

Aujourd'hui, la justice s'est prononcée et a classé le dossier sans suite.

Dès lors et au nom de notre probité, nous ne soutenons pas la démarche que vous poursuivez malgré les conclusions des tribunaux et vous faisons savoir par la présente que nous ne répondrons plus à vos sollicitations concernant ce dossier qui est désormais clos.

Pour information, nous mettons le Chef du département, Monsieur Pierre-Yves Maillard, en copie de la présente.

Veillez agréer, Madame, nos salutations distinguées.


Dr Karim Boubaker
Médecin cantonal

Copie

- M. Pierre-Yves Maillard, Chef du département de la santé et de l'action sociale